



Département du MORBIHAN

2024/18/10/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/10/2024
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024

Publié ou notifié le 04/11/2024

Certifié exécutoire le 04/11/2024

A GOURIN, le 04/11/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

**7- PRIX DE VENTE POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AV 341, AV 395, AV 367 ET AV 402**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2023, relative à l'acquisition des parcelles cadastrées section AV n° 341, 367, 395 et 402, situées rue du 11 novembre et rue du 8 mai 1945.

Il informe que, pour donner suite à cette décision, des négociations ont été menées entre les propriétaires des parcelles et la commune de Gourin, conduisant à un accord sur un prix de vente fixé à 1 200 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la collectivité.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette transaction.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AV n° 341, 367, 395 et 402, situées rue du 11 novembre et rue du 8 mai 1945, pour la somme de 1 200€, les frais de bornage étant à la charge de la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.